



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Jean-Luc PRÉEL

Député de la Vendée
Vice-Président de la Commission
des Affaires sociales

La Roche-sur-Yon, le 24 juin 2011

Madame le Directeur
Monsieur le Directeur
Mesdames, Messieurs les Enseignants
Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

J'ai bien reçu votre lettre-pétition « **Mobilisation pour la rentrée 2012** » et je vous en remercie.

Sachez que je suis très attentif à la situation de l'Enseignement Privé sous contrat tant au plan national que départemental et j'interpelle régulièrement le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative à ce sujet.

Depuis octobre 2010, je ne cesse d'attirer l'attention du Gouvernement sur la situation de l'Enseignement Privé. Si l'enseignement catholique veut bien participer à la politique de réduction des déficits voulue par l'Etat, il souhaite des mesures structurelles profondes comme la réduction des horaires de cours, l'annualisation de la dotation horaire des enseignants ou le développement de la formation à distance...

J'ai été reçu au Ministère le 20 avril dernier et je lui ai fait part des cinq points fondamentaux communiqués par la DEC par rapport aux suppressions de postes dans l'enseignement catholique.

J'ai relayé l'inquiétude des parents et des enseignants et j'ai souhaité que le nombre d'enseignants mis à disposition le soit en fonction du nombre d'élèves scolarisés. J'ai demandé également que les seuils d'ouvertures et de fermetures des classes soient au même niveau.

Face à la suppression des postes, il est indispensable que le Ministère étudie des solutions alternatives et une meilleure association au niveau national du redéploiement des postes d'enseignants.

Vous pouvez compter sur ma détermination à défendre l'enseignement catholique et je tenais à vous en faire part.